

## **Projet de résolution**

**R 2**

### **Préavis pour la nomination du lieutenant Thomas Stalder en tant que commandant de la Compagnie 52 des sapeurs-pompiers volontaires de Versoix, avec le grade de capitaine**

conformément à l'article 30A, alinéa 3, lettre a, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

vu le préavis de la commission Bâtiments, gestion et protection de la population du 30 mai 2022 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

#### **DECIDE**

par [nombre] oui, [nombre] non et [nombre] abstentions

1. D'approuver la proposition de nomination en tant que commandant de la Compagnie 52 des sapeurs-pompiers volontaires de Versoix, avec le grade de capitaine, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2022, du lieutenant Thomas Stalder, né en 1978, de nationalité suisse et domicilié à Versoix.